

# Protocole sanitaire lié à la crise du Covid-19

Année scolaire 2021-2022

Afin de répondre aux normes sanitaires évolutives, la Maison des Arts met en place un protocole sanitaire.

Ce protocole entrera en vigueur à la reprise des cours le lundi 20 septembre et concerne l'ensemble des utilisateurs de la Maison des Arts : élèves, accompagnateurs, enseignants, membres d'associations utilisatrices des locaux et équipe administrative.

En fonction de l'évolution de l'épidémie et des recommandations gouvernementales, ce protocole pourra être modifié à tout moment.

**L'entrée dans le bâtiment est désormais conditionnée à la présentation d'un pass vaccinal pour toute personne dès 12 ans et 2 mois à compter du 15 février 2022.**

## Protocole:

En cas de symptômes (température, toux... ) ou s'il y a des personnes malades dans votre environnement, nous vous demandons de ne pas venir à votre cours et vous remercions de prévenir l'accueil de votre absence par mail : [accueil@mdarts-lingo.com](mailto:accueil@mdarts-lingo.com) ou par téléphone au 03 88 78 88 82.

### **Circulation dans le bâtiment :**

L'entrée se fait par le SAS habituel, la sortie s'effectue par la porte de secours à côté de l'accueil.

Un sens de circulation a été mis en place pour monter et descendre vers les étages : montée par l'escalier de gauche et descente par l'escalier de droite.

L'unique escalier d'accès au sous-sol a été "scindé" en deux pour permettre la montée et la descente de façon distincte.

Cela afin d'éviter au maximum les croisements.

Des flèches et marquages au sol ont été mis en place pour faciliter la compréhension du circuit.

Dans la mesure du possible, les accompagnateurs sont invités :

> à déposer et récupérer les enfants à l'extérieur du SAS d'accueil. Cette recommandation ne s'applique pas aux enfants âgés de 0 à 6 ans, qui pourront donc être accompagnés jusqu'à la salle.

> à attendre au maximum à l'extérieur du bâtiment pendant le cours, et cela afin de limiter les croisements et attroupements dans le bâtiment.

> dans tous les cas à venir à l'heure pile du cours afin de ne pas avoir à attendre trop longtemps devant les salles (les cours s'enchaînent à la suite pour les professeurs).

L'utilisation de l'ascenseur est exclusivement réservée aux personnes en situation de handicap et aux élèves utilisant un matériel lourd dans la limite de deux personnes maximum si elles font partie de la même famille sinon à une personne.

### **Mesures d'hygiène :**

**Le port du masque**, suite au décret paru le vendredi 25 février 2022, **n'est désormais plus obligatoire, peu importe l'âge.**

Les **gestes barrières** sont à appliquer par l'ensemble des utilisateurs et accompagnateurs : ne pas se serrer la main, proscrire les embrassades, se moucher dans un mouchoir à usage unique et le jeter dans les poubelles avec sac poubelle, tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.

La règle de **distanciation** physique minimale de 1 mètre s'applique à l'accueil du bâtiment (marquage au sol) et de manière générale dans toute la Maison des Arts.

Une distanciation plus marquée (4m<sup>2</sup>) est recommandée pour les cours d'instruments à vent et pour les pratiques collectives comptant des instruments à vent. Elle est préconisée dans la mesure du possible pour les cours de danse et de théâtre.

Un **panneau de plexiglas** est recommandé pour les cours d'instruments à vent entre l'élève et le professeur.

Le **lavage des mains** reste obligatoire avant toute entrée en salle et à chaque sortie. Il est recommandé aux participants d'avoir également leur propre flacon de gel sur eux.

Du **gel hydro alcoolique** est mis à disposition aux entrées et sorties du bâtiment et devant toutes les salles.

En début ou en fin de chaque cours, le nettoyage du matériel pédagogique et des points de contact en salle sera assuré par le professeur avec l'aide des élèves à l'aide des kits de désinfection.

Un **nettoyage renforcé** est prévu chaque matin, dans chaque salle.

L'aération des locaux est assurée par un **système d'aération double flux**, qui a été vérifié par les services de la Ville de Lingolsheim.

Ce dispositif pourra être complété par une aération manuelle par ouverture des fenêtres ou des portes sur l'extérieur entre chaque cours pour les salles qui le permettent.

En fonction de l'évolution de l'épidémie et des recommandations gouvernementales, ce protocole pourra être modifié à tout moment.

**NB : Les différentes restrictions indiquées ci-dessus seront également applicables aux associations et aux artistes en résidence à la Maison des Arts.**

Fait à Lingolsheim, le 1er mars 2022